

**HOME FROM HOME AQUITAINE BOOKING CONDITIONS FOR LES ECURIES,
JOLI FLEURON, MANOIR DE JUILLEREAU, VILLA DES PINS, L'ORANGERIE, VILLA ALOUETTE,
MAISON FONTAINE, CHATEAU PERAYNE, CASTAING, LES PINS, RAGOTS NORD, ZEZETTE,
LES HIRONDELLES, PETIT BOUTEAU OR LE PIGEONNIER**

1. The properties known as LES ECURIES, JOLI FLEURON, MANOIR DE JUILLEREAU, VILLA DES PINS, L'ORANGERIE, VILLA ALOUETTE, MAISON FONTAINE, CHATEAU PERAYNE, CASTAING, LES PINS, RAGOTS NORD, ZEZETTE, LES HIRONDELLES, PETIT BOUTEAU OR LE PIGEONNIER ("the property") is offered for holiday rental subject to confirmation by Home from Home Aquitaine ("the Agent") on behalf of "the Owner" to the renter ("the Client").
2. To reserve the Property, the Client should complete and sign the booking form and return it together with payment of the initial non-refundable deposit (50% of the total rent due). Following receipt of the booking form, security deposit cheque and deposit, the Agent will send confirmation. This is the formal acceptance of the booking. The balance of the rent together is payable not less than eight weeks before the start of the rental period. If payment is not received by the due date the Agent / Owner reserves the right to give notice in writing that the reservation is cancelled. Reservations made within eight weeks of the start of the rental period require full payment at the time of booking. The Owner reserves the right to cancel your booking and a refund of any monies transferred will be made to the Client.
3. Any Chargeable expenses arising during the rental period (e.g. telephone calls should be settled locally with the Owner's representative before departure. A security deposit is required in case of, for example, damage to the property or it's contents. However, the sum reserved by this clause shall not limit the Client's liability to the Owner. The Agent will not bank the security deposit cheque unless needed and will return or destroy the cheque if the cheque is not needed for any damages due to be finalised within two weeks after the end of the rental period. In the event a claim is made (by the owner) against the security deposit, the agent will forward details of the claim to the Client. The security deposit will then be transferred to the owner with whom the Client will thereafter deal directly.
4. Subject to clause 2 above, in the event of a non-insurable cancellation, refunds of amounts paid will be made if the owner is able to re-let the property and any expenses or losses incurred in so doing will be deducted from the refundable amount. If you are forced to cancel your reservation the deposit is non-refundable unless in the event of re-booking. In which case, a full refund will be made with the exception of an administration fee of €75/£50. The Client is strongly recommended to arrange a comprehensive travel insurance policy (including cancellation cover) and to have full cover for the party's personal belongings, public liability etc, since these are not covered by the Owner's insurance.
5. The rental period shall commence at 5.00pm on the first day and finish at 10.00am on the last day. The Owner shall not be obliged to offer the accommodation before the time stated and the Client shall not be entitled to remain in occupation after the time stated. The maximum number to reside in the Property must not exceed the allocated number unless the Agent/Owner has given written permission.
6. The Client agrees to be a considerate tenant and to take good care of the property and to leave it in a clean and tidy condition at the end of the rental period. It is recommended that the Client should not move furniture around in the property during their stay. In the case that furniture has been moved then the Client should ensure that it is returned to it's original place without causing damage to the furniture or the property. Although a final clean is included in our main season prices, the owner reserves the right to make a retention from the security deposit or charge an expense to cover additional cleaning costs if the Client leaves the Property in an unacceptable condition. The Client also agrees not to act in any way, which would cause disturbance to those, resident in neighbouring properties. It is prohibited for the Client to host an event at the property of more than 20 people. The parking of caravans (motorised or otherwise) or camping is not permitted on the Property grounds without written permission of the agents.
7. The client shall report to the Owner's agent without delay any defects in the Property or break down in the equipment, plant, machinery or appliances in the property garden or swimming pool and arrangements for repair and/or replacement will be made as soon as possible. The Owner reserves the right to do general maintenance to the garden and the pools during the tenancy if necessary.
8. The pool is provided for the use of the Client during their tenancy and there is either a security alarm provided or the pool is gated. Please be aware that the pool alarm or gates are a legal security measure children should not be left unattended. The use of the pool is at the Client's own risk. Please do not touch any equipment regarding the pool and in particular in the pool house. No glass or sharp objects are to be taken into or around the pool. Diving is prohibited or at the Clients risk in pools that are 1.40m deep such as Villa des Pins, Maison Fontaine and Castaing.
9. The houses are non-smoking houses but in some cases there are ashtrays provided for smoking outdoors. No pets allowed unless otherwise stated. Where pets are allowed the pets are not to climb on furniture and must be well trained. Any accidents of excrement in the property or gardens must be removed by the Client.
10. The owner shall not be liable to the Client:
 - for any temporary defect or stoppage in the supply of public services to the "Property", nor in respect of any equipment, plant, machinery or appliance in the "Property", garden or swimming pool.
 - for any loss damage or inquiry, which is the result of adverse weather conditions, riot, air, strikes or other matters beyond the control of the owner.
 - for any loss, damage or inconvenience caused to or suffered by the Client if the "Property" shall be destroyed or substantially damaged before the start of the rental period and in any such event, the owner shall, within seven days of notification to the Client, refund to the Client all sums previously paid in respect of the rental period.
11. Under no circumstances shall the Owner's / Agent's liability to the Client exceed the amount paid to the Owner for the rental period. No responsibility can be accepted for injury to a user or visitor and loss or damage to the user's or visitor's belongings. This Contract is entirely regulated by European law and will be considered to have been made in France. Any proceedings arising out of or in connection with this Contract may be brought in any European courts of competent jurisdiction.

S'il vous plaît trouver nos conditions traduits en français ci-dessous.

HOME FROM HOME AQUITAINE CONDITIONS PARTICULIERS POUR JOLI FLEURON, MANOIR DE JUILLEREAU, VILLA DES PINS, L'ORANGERIE, VILLA ALOUETTE, MAISON FONTAINE, CHATEAU PERAYNE, CASTAING, LES PINS, RAGOTS NORD, LES HIRONDELLES, PETIT BOUTEAU OR LE PIGEONNIER

1. Les propriétés connues sous JOLI FLEURON, MANOIR DE JUILLEREAU, VILLA DES PINS, ORANGERIE, VILLA ALOUETTE, MAISON FONTAINE, CHATEAU PERAYNE, CASTAING, LES PINS, RAGOTS NORD, LES HIRONDELLES, PETIT BOUTEAU OU LE PIGEONNIER ("la propriété") est offert en location de vacances sous réserve de confirmation par Home from Home Aquitaine ("l'Agent" au nom de " le locataire (" le client ")).
2. Pour réserver la propriété, le client doit remplir et signer le formulaire de réservation et le retourner avec le paiement de l'acompte initial non remboursable (50% du loyer total dû). Suite à la réception du formulaire de réservation, la sécurité chèque de caution et le dépôt, l'agent enverra une confirmation. Ceci est l'acceptation formelle de la réservation. Le solde du loyer est payable en même temps au moins huit semaines avant le début de la période de location. Si le paiement ne soit pas reçu par la date d'échéance de l'agent / propriétaire se réserve le droit de donner un avis par écrit que la réservation est annulée. Les réservations effectuées dans les huit semaines suivant le début de la période de location exigent le paiement complet au moment de la réservation. Le propriétaire se réserve le droit d'annuler votre réservation et le remboursement des sommes transférées seront faits pour le Client.
3. les dépenses imputables survenus au cours de la période de location (par exemple les appels téléphoniques doivent être réglés au niveau local avec le représentant de propriétaires avant le départ. Un dépôt de garantie est nécessaire dans le cas où, par exemple, des dommages à la propriété ou d'une manière contenu. Cependant, la somme réservée par cette clause ne doit pas limiter la responsabilité Client's au propriétaire. l'agent ne sera pas encaisser le chèque de dépôt de garantie, sauf si nécessaire et sera de retour ou de détruire le chèque si le chèque est pas nécessaire pour les dommages dus à être finalisé dans les deux semaines après la fin de la période de location. Dans le cas où une demande est faite (par le propriétaire) contre le dépôt de garantie, l'agent fera parvenir les détails de la demande au client. le dépôt de garantie sera ensuite transféré au propriétaire avec qui le client sera par la suite traiter directement.
4. Sous réserve du paragraphe 2 ci-dessus, dans le cas d'une annulation non assurable, le remboursement des sommes versées sera effectué si le propriétaire est en mesure de relouer la propriété et les frais ou pertes subies, ce faisant, sera déduit de la montant remboursable. Si vous êtes contraint d'annuler votre réservation le dépôt est non remboursable, sauf en cas de re-réservation. Dans ce cas, un remboursement complet sera effectué à l'exception des frais d'administration de 75 € / 50 £. Le client est fortement recommandé d'organiser une police d'assurance Voyage globale (y compris les frais d'annulation) et d'avoir une couverture complète pour les effets personnels votre correspondant, responsabilité civile, etc., puisque ceux-ci ne sont pas couverts par l'assurance de propriétaires.
5. La période de location débutera à 17h00 le premier jour et terminer à 10h00 le dernier jour. Le propriétaire ne doit pas être obligé d'offrir le logement avant l'heure indiquée et le client n'a pas le droit de rester dans la profession. après le temps indiqué. Le nombre maximum de résider dans la propriété ne doit pas dépasser le numéro attribué à moins que le Agent / propriétaire a donné son autorisation écrite.
6. Le client accepte d'être un locataire prévenant et de prendre soin de la propriété et de la laisser dans un endroit propre et bien rangé état à la fin de la période de location. Il est recommandé que le client ne doit pas déplacer des meubles autour de la bien au cours de leur séjour. Dans le cas où le mobilier a été déplacé alors le client doit veiller à ce qu'il est retourné à d'une manière originale lieu sans endommager le mobilier ou la propriété. Bien qu'un nettoyage final est inclus dans notre principale prix de la saison, le propriétaire se réserve le droit de faire une retenue sur le dépôt de garantie ou de facturer des frais pour couvrir les coûts supplémentaires de nettoyage si le client laisse la propriété dans un état inacceptable. Le client accepte également de ne pas agir de quelque façon qui causerait des perturbations à ceux résidant dans les propriétés voisines. Il est interdit pour le client pour organiser un événement à la propriété de plus de 20 personnes. Le stationnement de caravanes (motorisés ou non) ou le camping est interdit dans l'enceinte de l'établissement sans autorisation écrite des agents.
7. Le client doit signaler à l'agent de propriétaires sans délai tous les défauts de la propriété ou de panne de l'équipement, installations, machines ou appareils dans le jardin de la propriété ou de la natation et les modalités de la réparation et / ou le remplacement sera faite dès que possible. Le propriétaire se réserve le droit de faire l'entretien général sur le jardin et les piscines pendant la location si nécessaire.
8. La piscine est prévue pour l'utilisation du client au cours de leur location et il y a soit une alarme de sécurité fournis ou la piscine est fermée. S'il vous plaît être conscient que l'alarme de la piscine ou portes sont une mesure de sécurité juridiques enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance. L'utilisation de la piscine est à la Client's propres risques. S'il vous plaît ne pas toucher tout équipement en ce qui concerne la piscine et en particulier dans le pool house. Pas de verre ou objets tranchants doivent être prises dans ou autour de la piscine. Plongée sous-marine est interdite ou au risque des clients dans les piscines qui sont 1.40m profonde comme Villa des Pins, Maison Fontaine et Castaing.
9. Les maisons sont des maisons non-fumeurs, mais dans certains cas il y a des cendriers prévus à fumer à l'extérieur. Animaux non admis, sauf indication contraire. Lorsque les animaux sont admis les animaux de compagnie ne sont pas à grimper sur les meubles et doivent être bien formés. Tout accident des excréments dans la propriété ou les jardins doit être éliminé par le client.
10. Le propriétaire ne sera pas responsable pour le client:
 - Pour tout défaut ou interruption provisoire de l'offre de services publics à la «Propriété», ni à l'égard de toute équipements, installations, machines ou appareil dans la "Propriété", jardin ou la piscine.
 - Pour tout dommage ou perte enquête, qui est le résultat de conditions météorologiques défavorables, l'émeute, l'air, les grèves ou autre questions indépendantes de la volonté du propriétaire.
 - En cas de perte, dommages ou inconforts causés ou subis par le client si la «Propriété» doit être détruite ou sensiblement endommagé avant le début de la période de location et dans un tel cas, le propriétaire doit, dans les sept jours de la notification au client, le remboursement au client toutes les sommes déjà payées au titre de la période de location.
11. En aucun cas, la responsabilité de le Propriétaire / Agent pour le client dépasse le montant payé au propriétaire pour la location période. Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour des blessures à un utilisateur ou un visiteur et la perte ou des dommages aux biens du utilisateur ou visiteurs. Ce contrat est entièrement régi par le droit européen et sera considérée comme ayant été faite en France. Toute procédure découlant de ou en relation avec ce contrat peut être soumise à aucune tribunaux européens compétents.